



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 21 février 2020

Dans la procédure d'élimination des divergences sur le projet concernant l'admission, la CSSS-CN maintient un point important

La réforme essentielle EFAS ne saurait être reléguée au second plan

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) a pris des décisions importantes pour le projet concernant l'admission au cours de la procédure d'élimination des divergences avec le Conseil des États. Elle maintient sa correction de la répartition des tâches entre cantons et assureurs en matière de qualité. curafutura regrette cependant que la CSSS-CN, à une courte majorité, n'ait pas maintenu le lien entre le pilotage des admissions et le projet sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS).

Le projet concernant l'admission prévoit à l'article 36a, alinéa 3 P-LAMal que l'admission à pratiquer est liée à des obligations en matière d'économicité et de qualité et que des mesures de développement de la qualité sont définies. Une tâche en contradiction avec le projet qualitatif déjà approuvé (modification de loi «LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité» du 21 juin 2019) serait ainsi transférée aux cantons. En effet, ce projet attribue clairement aux partenaires tarifaires la tâche de développement de la qualité. Conformément à l'article 58a de cette modification de loi, les associations d'assureurs et de fournisseurs de prestations définissent des mesures de qualité dans des conventions nationales. Les fournisseurs de prestations doivent respecter les règles convenues et peuvent être sanctionnés en cas de manquement à leurs obligations. Au cours de la procédure d'élimination des divergences, la CSSS-CN maintient désormais sa proposition de correction pour l'art. 36a, afin que la révision de loi en matière de qualité et l'article 36a, alinéa 3 P-LAMal n'entrent pas en contradiction avec le projet concernant l'admission ou que ces deux projets ne s'annulent réciproquement. Il est désormais essentiel que le Conseil des États suive le Conseil national sur ce point et que le projet concernant l'admission soit corrigé en conséquence.

La commission du Conseil national fait un pas important en direction du Conseil des États pour le projet concernant l'admission et le projet de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) et rejette de peu ce lien (par 12 voix contre 11 et 2 abstentions). curafutura s'engage pour que ce lien soit maintenu, car les deux projets (qualité et EFAS) sont étroitement liés : le développement de vastes compétences de pilotage pour les cantons (projet concernant l'admission) n'est objectivement justifié que si ceux-ci assument également une responsabilité financière dans le domaine ambulatoire (projet EFAS). Il est capital que le projet EFAS, qui est actuellement débattu par le Conseil des États, ne perde pas sa priorité suite à l'adoption du projet concernant l'admission et que les cantons aient encore un intérêt à coopérer de manière constructive en faveur du projet EFAS.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84; portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Adrien Kay, Communication Téléphone: 031 310 07 96; portable: 079 154 63 00; ralph.kreuzer@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>